

POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ-NOUS



www.acsaie.fr



05 57 58 43 15



5 avenue Pierre Semard
33920 - SAINT-YZAN-DE-SOUDIAAC



acsaie.insertion@wanadoo.fr



Association ACSAIE

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux

**VOUS ACCOMPAGNER,
NOTRE MÉTIER**



Numéro de déclaration d'activité : 72 33 03252 33
"Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat"
- Art. L. 6352-12 du code du travail
Numéro de Siret : 394 402 739 00020

Association reconnue d'intérêt général

Organisme de formation certifié QUALIOPF

Bilan.
de compétences

ACSAIE

Association Cantonale de Solidarité et d'Aide à
l'Insertion Économique

Construisez votre avenir



NOTRE STRUCTURE

Implantée depuis 1993 en Haute-Gironde

19
93

ACSAIE est dotée d'une équipe de professionnels basée sur l'expérience et le savoir-faire et possède un fort ancrage territorial.

Spécialisés dans l'accompagnement et l'animation de groupe, des psychologues du travail et consultant emploi, sont là pour vous accompagner dans vos projets.

NOS MISSIONS

- Accompagner les personnes à l'élaboration de projets professionnels.
- Mettre en relation les personnes et les entreprises du territoire.
- Sensibiliser et former les entreprises.

Nos domaines d'expertise

HANDICAP ET DIVERSITÉ

SANTÉ MENTALE

INCLUSION ET INTÉGRATION

RECRUTEMENT

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

GESTION DES CONFLITS

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
DES ENTREPRISES

ILLETTRISME

QUALITÉ DE VIE

Partenaire AGEIIPH depuis 1999

LE BILAN DE COMPÉTENCES C'EST QUOI ?

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

16 heures ou 20 heures ou 24 heures

Calendrier adapté en fonction de vos contraintes

POURQUOI ACSAIE ?

Une expertise professionnelle reconnue

Bilans réalisés par des psychologues du travail, formés à l'évaluation et à l'interprétation des tests.

Un cadre confidentiel et éthique

Respect du code de déontologie et du secret professionnel (article L.6313-4 du Code du travail).

PHASE D'INFORMATION (30 MIN)

- Présentation de l'association
- Explication de la méthodologie et du déroulement
- Temps d'échange : réponses aux questions

PHASE PRÉLIMINAIRE (2H)

- Analyse de la demande, co-construction des objectifs et contractualisation

PHASE D'INVESTIGATION (18H)

- Exploration des intérêts professionnels
- Identification des compétences
- Découverte des métiers et des secteurs d'activités
- Réalisation d'enquêtes métiers

PHASE DE CONCLUSION (4H)

- Co-rédaction du document de synthèse et formalisation d'un plan d'action concret et détaillé
- Accompagnement à la mise en œuvre

SUIVI POST-BILAN

- Entretien téléphonique à 6 mois
- Ajustement du plan d'action si nécessaire

FINANCEMENT

- Le bilan de compétences est éligible au CPF avec un plafond de prise en charge à 1600 euros. Un délai de 5 ans est requis entre deux bilans financés.
- Co-financement possible en cas de dépassement (employeur, OPCO, Sécurité sociale, France Travail ou financement personnel)

Des rendez-vous à proximité de chez vous pendant 3-4 mois

Une synthèse personnelle et confidentielle vous sera remise !

Vous souhaitez réaliser un bilan de compétences ? Contactez-nous !